

Aux membres du SEDIF

Paris, le 10 décembre 2008

Madame, Monsieur,

Dans une enquête consacrée au prix de l'eau en France, et publiée dans son numéro d'octobre 2007, Que Choisir, mensuel de l'Union Fédérale des Consommateurs, estime à plus de 60 % - un record national ! - la marge réalisée sur le prix de l'eau distribuée aux abonnés des 144 communes du Syndicat des Eaux de la Région Ile-de-France.

L'UFC ne disposant évidemment pas de l'ensemble des documents qui auraient permis d'affiner encore le diagnostic... la tentation est grande - les dirigeants du SEDIF semblent y avoir succombé - de contester globalement les résultats de ce travail. Suffira-t-il de dénoncer une fois de plus, sans répondre sur le fond, « les partis pris » de cette enquête ? De menacer l'UFC de poursuites judiciaires ? Je ne le crois pas.

D'abord parce que les usagers ont le droit de savoir pourquoi, si le coût du service est de 0,62 euros/m³, on leur facture l'eau à 1,60 euros/m³. Ensuite parce que les règles de tarification sont surréalistes ! Ainsi, il semble que soient privilégiés les gros consommateurs d'eau, qui bénéficient d'importantes ristournes sur le prix théorique du m³. Gaspiller plus, payer moins ? Voilà qui, loin des ambitions du Grenelle de l'Environnement, viole les principes du développement durable ! Enfin, parce que le contrat qui lie le SEDIF à son partenaire privilégié depuis 1923, Veolia (hier encore Compagnie Générale des Eaux) arrive à échéance en 2010, et que l'heure paraît venue de réfléchir à la meilleure stratégie possible, pour rendre un service de qualité aux usagers.

Vous êtes invités à participer le 13 décembre à la réunion du Comité syndical du SEDIF, au cours de laquelle sera fixé le prix de l'eau pour l'année qui vient. Je souhaite que vous puissiez vous engager fortement en faveur d'une baisse immédiate du prix de l'eau fournie aux usagers, et pour une remise en cause de la pratique des tarifs dégressifs pour les gros consommateurs.

Je crois par ailleurs indispensable que soit engagé un audit sur la gestion actuelle, dénoncée à maintes reprises par la Cour des Comptes, et sur les avantages et inconvénients de différents modes de gestion après 2010.

Nous devons rapidement ouvrir, et mener à terme, ce débat. Ne faut-il pas, comme beaucoup d'entre vous le font, en privé, dans leur commune, ou dans leur parti, examiner sérieusement la possibilité de ne pas renouveler ce contrat, pour revenir à une gestion publique, ou à tout le moins d'en faire évoluer radicalement les termes ? Le moment n'est-il pas venu de démocratiser en profondeur le fonctionnement d'un syndicat historiquement fondé sur des « arrangements » entre partis ? Et de faire en sorte que la parole des usagers soit entendue, et respectée ?

Confiante dans votre engagement, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Dominique VOYNET